

N° 2011-344

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Jeudi 20 octobre 2011** à 19<sup>h</sup> 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

**CONVOCAATION**

|           |            |
|-----------|------------|
| Date      | 13/10/2011 |
| Affichage | 13/10/2011 |

**Nombre des Membres  
du Conseil Municipal**

| En Exercice | Présents | Procurations<br>et Absents |
|-------------|----------|----------------------------|
| 33          | 25       | 8                          |

THEME : **CULTURE 3**

OBJET : **EXPOSITION D'HIVER AU  
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN  
DU 16 DECEMBRE 2011 AU  
4 MARS 2012.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

**Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à MARCHELLO Marie.  
NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
BRUNET Pascale pouvoir à FROMM Gérard.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.  
SEZANNE Philippe pouvoir à ESTACHY Monique.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, SEZANNE Philippe, ESCALLIER Karine.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Nicole GUERIN.

Dans la perspective de faire du Centre d'Art Contemporain un lieu d'expositions, d'échanges culturels et pédagogiques durant toute l'année, il est proposé une « Exposition de peintures, sculpture et gravure et ». Les artistes ont été sélectionnés par la commission ad hoc du Centre d'Art Contemporain pour leur démarche novatrice et audacieuse.

- Setch (Sophie et Christian)
- Jean-Pierre Michel
- Djo Perret

Cette exposition sera ouverte tous les jours sauf le mardi :

- du 16 décembre 2011 au 10 février 2012 inclus, de 15H00 à 18H00
- du 11 février 2012 au 4 mars 2012, de 15H00 à 19H00.

Entrée gratuite.

Le vernissage aura lieu le vendredi 16 décembre 2011 à 18H00.

Il sera demandé au titre du droit d'inscription 110,00 € à chaque artiste et 25% sur les ventes de leurs œuvres.

La Ville sollicitera des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général comme l'indique le budget prévisionnel au verso.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le budget prévisionnel joint en annexe.
- De solliciter une subvention de :
  - 1 300,00 € auprès du Conseil Régional,
  - 1 800,00 € auprès du Conseil Général.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

 

Gérard FROMM.

TRANSMIS LE 25 OCT. 2011  
PUBLIÉ LE 25 OCT. 2011  
NOTIFIÉ LE

Exposition au Centre d'Art Contemporain du 16 décembre 2011 au 04 mars 2012

## Budget prévisionnel

| Dépenses                               |         |
|--|---------|
| Honoraires commissaire de l'exposition | 800,00  |
| Assurances                             | 150,00  |
| Communication                          | 1200,00 |
| Vernissage                             | 150,00  |
| Personnel d'accueil                    | 3600,00 |

Total : **5 900,00 €**

| Recettes                       |         |
|--------------------------------|---------|
| Frais d'inscription            | 440,00  |
| Pourcentage sur les ventes     | 1160,00 |
| Subvention Conseil Général     | 1800,00 |
| Subvention Conseil Régional    | 1300,00 |
| Auto financement (part mairie) | 1200,00 |

Total : **5 900,00 €**

